SEROPOSITIF, OUI

Mais je suis surtout positif



MICHEL COMBY

CANDIDAT SEROPOSITIF

Madame, Monsieur,

Je suis un inconnu pour la plupart des gens et très certainement pour vous-même. Pourtant les **21** et **28** Mars 1993, j'aurai l'honneur de solliciter votre vote. Je suis séropositif, un parmi les **38** à **110 millions** que comptera notre planète d'ici l'an 2000 et chômeur comme les **3 millions** déja existants. Ne faisant plus confiance aux politiques et à certains industriels biologistes, j'ai décidé de prendre ma vie en charge moi-même et de ce fait, d'entrer en politique pour apporter des réponses humaines et sociales à l'un des plus grands défis de notre fin de siècle, **le Sida**.

Pour **3** à **8 millions** de personnes, le chômage est un drame et demande de vraies réponses et des solutions réelles. L'écologie, il est vrai doit être de notre part un véritable engagement au quotidien. La sécurité de chacun, assurée, mais pas à n'importe quel prix, sans racisme ni exclusion. Mais depuis **12 ans** déja une maladie fait des ravages aussi bien dans notre pays que sur l'ensemble de la terre.

Allons nous pouvoir continuer d'ignorer les souffrances et l'exclusion d'une grande partie de la population et sacrifier notre jeunesse, messieurs les politiques ?

Pour cela, Madame, Monsieur, je vous demande de me rejoindre dans mon combat, moi le pot de terre contre les pots de fer.

Jacques ROBY
Suppléant

Michel Comby

Le Monde Le 9/12/92

Mérieux dans la tourmente

" Je ne sais pas, messieurs les sénateurs, en âme et conscience, ce que j'aurais fait ou n'aurais pas fait si j'avais travaillé sur les facteurs anti-hémophiliques."
Telle qu'elle ressort du procès-verbal de son audition, le 21 avril 1992, devant la commission d'enquête parlementaire sur le système transfusionnel français, cette déclaration de M. Alain Mérieux paraît accablante.

L'Institut a exporté des produits sanguins non chauffés jusqu'au début de 1986 !

LE PROGRES Le 17/12/92

Alain Mérieux blanchi par le Sénat

Alain Mérieux n'est plus au coeur de la tourmente. L'affaire avait pris un tour politique avec l'accusation lancée par Claude Estier de faux témoignage. Le sénateur socialiste reprochait à Alain Mérieux d'avoir déclaré sous serment devant la commission d'enquête du Sénat sur la transfusion sanguine que *"sa firme n'était pas concernée par les produits destinés aux hémophiles"*. Or, on le sait, l'Institut Mérieux a bien exporté le fameux VIII destiné aux hémophiles, même si sa production en la matière n'a jamais été très importante.

Le Monde

DIMANCHE 21 - LUNDI 22 FEVRIER 1993

Les parents de deux hémophiles grecs victimes du sida portent plainte . Les parents de deux hémophiles grecs décédés du sida en 1992 à l'âge de vingt et vingt-deux ans ont déposé une plainte, mardi 16 février, pour *" coups et blessures mortels "* contre les ex-responsables socialistes du ministère grec de la santé, la direction d'un hôpital public d'Athènes et la société Gerolymatos, distributrice des produits de l'Institut français Mérieux en Grèce. M. Alain Mérieux avait reconnu, le 2 novembre.dernier, avoir distribué des produits anti-hémophiliques non chauffés, donc éventuellement contaminés, à onze pays, dont la Grèce, jusqu'en novembre 1985. Une information judiciaire avait alors été ouverte par un procureur d'Athènes. (le Monde des 2 et 7 novembre 1992) . - (AFP.)

NOUVEAUX DROITS

Pour les malades et les séropositifs :

1° Négociation entre **le patronat**, les **syndicats** et **les associations** pour l'aménagement de postes de travail permettant aux personnes atteintes par le VIH de ne pas perdre leur emploi pour éviter la marginalisation.

2° Mise en place d'une allocation pour longue maladie dont le montant, entre **5 500F** et **6 500F**, permettrait aux personnes malades d'avoir une vraie vie sociale.

3° Permettre l'accès à **des appartements** soit en rez-de-chaussée soit avec ascenseur aux personnes malades, ce qui leur donnerait une plus grande mobilité.

4° L'extension et la généralisation **des appartements sociaux** gratuits pour les personnes malades et séropositives en situation de difficultés sociales.

5° Meilleur accès aux contrôles et à l'information sur **les traitements** et **les protocoles** pour les malades et séropositifs. Accès rapide aux traitements préventifs et de leur généralisations, prise en charge gratuite des bilans et suivis des séropositifs.

6° **Ouverture** le samedi par roulement des centres de dépistage gratuits et des services de jour pour permettre aux personnes une plus grande facilité pour le dépistage et également permettre aux séropositifs et aux malades de ne pas être pénalisés et éviter de ce fait des pertes de journées de travail.

7° Le droit aux personnes étrangères sortant de prison, séropositives ou malades d'être maintenues sur notre territoire et avoir accès aux soins et au suivi médical dans nos hopitaux avant éventuellement de regagner leur pays.

8° Mise en place d'une **vraie information** destinée aux enseignants et aux parents d'élèves pour éviter la **discrimination scolaire et sociale des enfants séropositifs.**

Pour les professionnels et les associations :

1° Création de postes de **Médecins, Psychologues, Assistantes sociales, Infirmières et Educateurs** pour être les interlocuteurs privilègiés face aux personnes en difficulté et créer des passerelles entre les familles, les séropositifs et les malades. Evitant ainsi le rejet ou l'incompréhension par leurs proches et la société.

2° Attribution d'une véritable prime pour le personnel soignant de **1 000 / 1 500F par mois non imposables,** la prime actuelle étant de 60F par mois
c'est une honte et un scandale à dénoncer.

3° Faciliter et donner de nouveaux moyens aux équipes de terrain face à la population toxicomane par une meilleure collaboration entre les éducateurs, les pouvoirs publics, la police pour mettre en place une vraie politique de prévention et une véritable aide pour les toxicomanes sans répression (sociale, médicale, psychologique).

4° Création et amélioration des centres sociaux par une étude et une mise en oeuvre plus professionnelle de l'information et la prévention du SIDA en **milieux défavorisés (grandes cités urbaines et quartiers défavorisés).**

5° Mise en place de structures mobiles aménagées (Bus) fonctionnant avec des professionnels pouvant parler, écouter, échanger dans des lieux non accessibles à tout moment par les acteurs de terrain mais avec leur collaboration.

6° Apporter plus de moyens aux associations d'aide aux malades (soins à domicile, etc...). Augmentation et formation des aides ménagères de quartier face à cette pathologie.

7° Création d'un **Centre de données** pour les professionnels et associations par régions

Ces **DROITS** sont les premières reflexions et analyses des professionnels de terrain indispensables à la lutte contre le Sida et apportant ainsi des réponses efficaces et financièrement mieux orientées.

" LA VÉRITÉ ET LA SOLIDARITÉ ANIMENT MON COMBAT ET LE VOTRE "